

Dans notre maison et sur le site du Borromäum la consommation de drogues est strictement interdite.

Les énergies (lumière, eau et chauffage) sont des biens coûteux. Pour cela, nous espérons que vous soutenez nos efforts importants pour économiser d'énergie. Veuillez fermer les fenêtres et éteindre la lumière quand vous quittez votre chambre ou les salles communes. En outre, pendant la saison froide ouvrez les fenêtres seulement pour une courte durée.

À chaque étage il y a un appareil de téléphone pour recevoir des appels (veuillez donner le numéro de téléphone correspondant à vos amis). Dans les chambres vous pouvez aussi raccorder des appareils de téléphone.

Malheureusement, nous n'acceptons pas d'animaux dans la maison.

Pour s'exercer, les musiciens et musiciennes peuvent utiliser le « Movie Bar » au premier étage sous-sol.

Si vous détectez des dommages ou si un petit malheur est arrivé, informez la direction de la résidence ou l'équipe de nettoyage. Nous vous recommandons de conclure une assurance responsabilité civile.

Votre clé de chambre correspond aussi à la cave à vélo.

Ce règlement d'ordre intérieur fait partie du contrat de location et il est obligatoire pour chaque résidente et résident.

Août 2018

Direction de la résidence

BORROMÄUM
WOHNHEIM – TAGUNGEN – KULTUR
Byfangweg 6 / CH-4051 Basel
T +41(0)61 205 94 30 / F +41(0)61 205 94 49
info@borromaeum.ch
www.borromaeum.ch



Règlement d'ordre intérieur

Nous vous souhaitons la bienvenue chez nous, au Borromäum, la résidence pour des étudiantes, étudiants et apprentis. La maison dispose de chambres pour 45 jeunes hommes qui sont encore en formation. Nous attendons que les résidentes et résidents veulent contribuer à la bonne atmosphère de la résidence et qu'ils veulent prendre en compte les besoins des autres pour qu'une cohabitation harmonieuse puisse être réalisée.

Le règlement d'ordre intérieur vous montre les règles qui sont importantes pour une cohabitation agréable et pour la maintenance des meubles. Si vous traitez les meubles avec soin, les différentes chambres et salles restent en bon état aussi pour beaucoup de résidentes et résidents à venir.

C'est dans cet aspect que nous vous souhaitons un séjour agréable.

Les salles communes mentionnées ci-dessous, sont à votre disposition:

- Cuisine collective à l'étage
- un compartiment verrouillable dans un réfrigérateur
- un compartiment verrouillable dans un congélateur
- une salle de lavage avec une machine à laver et un sèche-linge
- des douches
- une salle d'études avec des ordinateurs et accès à l'internet
- une salle de loisirs avec une table de ping-pong et une table de soccer
- une salle avec cheminée équipée d'une télévision, d'un billard et située au premier étage sous-sol
- une cave à vélo

Rangez les salles et nettoyez les appareils après que vous les avez utilisés pour que tout le monde souhaite les utiliser.

Toutes les chambres sont équipées d'une connexion téléphone et d'un accès internet. Il faut enregistrer les téléphones directement à la Swisscom. L'internet est interconnecté avec l'université de Bâle et il est gratuit.

Notre maison est aussi un centre pour les ados de la ville. Sur notre site il y a aussi des salles de conférence, une grande salle et une chapelle. Informez-vous sur les différents événements et l'offre de la Katholischen Unigemeinde (communauté universitaire catholique) au tableau d'affichage.

Les nouveaux résidents et les nouvelles résidentes doivent s'enregistrer au bureau d'état civil de la ville de Bâle Spiegelhof 6 dans trois jours.

Après accord préalable avec la direction de la résidence il est possible que vos hôtes restent aussi pour la nuit. À partir de la troisième nuit ils doivent payer une contribution aux dépenses dans un montant de CHF. 8.— par nuit.

Au moment de l'arrivée chaque résidente et résident reçoit une clé pour la porte d'entrée et pour sa chambre après avoir déposé une caution. Tous les corps de la maison disposent de leur propre sonnerie. Veuillez informer vos hôtes sur le fait où se trouve la sonnerie de votre partie de la maison.

Pour les temps de votre absence, nous vous recommandons de fermer la porte de la chambre avec la clé. Nous déclinons toute responsabilité pour les choses personnelles et les objets de valeur disparus. Nous n'avons pas d'assurance vol.

Si vous êtes absent ou absente plus de quatre jours, informez la direction de la résidence s. v. p. Pour être sûr des dégâts causés par la pluie et le vent, ne quittez pas votre chambre sans avoir fermé les fenêtres.

Il est interdit de faire la cuisine dans les chambres. Pour cela, les cuisines collectives sont à votre disposition. Elles sont bien équipées et ont une atmosphère accueillante aussi pour y manger. Pour conserver des aliments, vous pouvez disposer d'un compartiment verrouillable dans un congélateur et d'un compartiment verrouillable dans un réfrigérateur.

Nous mettons l'accent sur la propreté; pour cela nous faisons régulièrement un nettoyage des chambres et/ou un nettoyage en profondeur.

Le reste du temps c'est vous qui est responsable pour la propreté de votre chambre; cela signifie que vous devez régulièrement nettoyer votre chambre.

En outre, nous demandons que les salles communes (la cuisine, les salles de loisirs et de séjour, les toilettes et les salles de bains avec les douches soient propres et en ordre).

Vous devez apporter votre couverture, oreiller et linge de lit. Nous ne pouvons pas laver votre linge et vos vêtements. Pour faire votre lessive veuillez utiliser les machines à laver et les sèche-linges qui sont disponibles (service payant).

Entre 22.00 et 07.00 h il est interdit d'utiliser le lave-linge et le sèche-linge.

Nous demandons que les heures de silence, entre 22.00 et 07.00 h aux étages, soient respectées.

Pour les petites fêtes qui durent longtemps que 22.00 h vous pouvez profiter de la salle commune qui se trouve au sous-sol et du « movie bar ». Veuillez contacter le directeur de la résidence.

Vous vous installez dans une pièce meublée et équipée avec toutes les installations nécessaires. Sans avoir demandé le directeur de la résidence n'apportez pas de modifications aux meubles ou aux installations électriques. Les appareils électriques comme des radiateurs supplémentaires, les thermoplongeurs électriques ne sont pas permis.

Si vous voulez accrocher des tableaux, veuillez contacter le concierge ou le directeur de la résidence. Pour les posters vous pouvez utiliser des punaises. N'utilisez pas de rubans adhésifs!

Respectez vous voisins de chambre et écoutez la radio et la télévision avec un niveau sonore normal. Chaque résident doit enregistrer ses récepteurs et payer la taxe obligatoire.

Il est permis de fumer uniquement dans la salle de séjour équipée d'une télévision au rez-de-chaussée.

Veillez mettre vos bougies, vos bâtonnets d'encens ou des choses similaires sur une soucoupe résistante au feu (assiette, plat, bol.....) avant de les allumer. N'oubliez pas d'éteindre les bougies avant de quitter votre chambre.

Notre maison dispose d'alarmes incendie. En cas d'un abus de système la partie coupable doit payer les frais engagés par une manipulation, une fausse alerte etc.